

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Date de la convocation

08/03/2024

### Date de l'affichage

08/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Châteaubleau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

### Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT (*arrivé à 19h10 pour la délibération 2024/29-03*), Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Francis OUDOT, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

### Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Christian CIBIER par Jean-Marc DESPLATS, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Sébastien DROMIGNY par Nolwenn LE BOUTER, Charlie GABILLON par Alban LANSELLE, Farid MÉBARKI par Jean-Jacques BRICHET, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Pierre-Yves NICOT par Eliane DIACCI, Frédéric ROCHER par Jean-Yves RAVENNE, Joëlle VACHER par Christophe MARTINET.

### Absent(s) excusé(s)

Thomas LECONTE, Pierre PERRET.

### Absent(s) non excusé(s)

Aurélié POLESE, Alain THIBAUD.

**44 conseillers communautaires en exercice : 29 présents, 11 représentés, 2 absents excusés et 2 absents non excusés à la séance.**

**Monsieur Jean-Marc DESPLATS est nommé secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le **22 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024\_39\_13-BF

**2024/39-13- OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF M49 SPANC – EXERCICE 2024**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service public d'assainissement non collectif,

Vu la commission des finances du 30 janvier 2024,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du SPANC présenté par Monsieur Jean-Marc DESPLATS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Chargé du Service public d'assainissement non collectif et de l'environnement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE UN :**

Précise que le vote du budget SPANC est détaillé.

**ARTICLE DEUX :**

Décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget M49-SPANC tel que décrit dans le document annexé aux montants de :

**BUDGET PRIMITIF 2024 :**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	94 786,42 €	94 786,42 €
Investissement	753 266,00 €	883 406,53 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitres	Libellés	Montant
011	Charges à caractère général	89 786,42 €
65	Autres charges de gestion courantes	2 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 500,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>94 786,42 €</b>

Chapitres	Libellés	Montant
70	Prod..services, domaine et ventes	87 308,10 €
77	Produits exceptionnels	3 345,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté	4 133,32 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>94 786,42 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Montant
45	Opérations pour compte de tiers	651 250,00 €
020	Dépenses imprévues	48 800,00 €
	Dont RAR	53 216,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>753 266,00 €</b>

Chapitres	Libellés	Montant
45	Opérations pour compte de tiers	668 750,00 €
001	Excédent cumulé reporté	214 656,53 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>883 406,53 €</b>

### ARTICLE TROIS :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 14 mars 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le **22 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024\_39\_13-BF

